

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴷⵓⵏⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ
ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ
ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ
ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ



المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني
والإعتماد العالي والبحث العلمي
كتابة الدولة المكلفة بالتعليم العالي والبحث العلمي

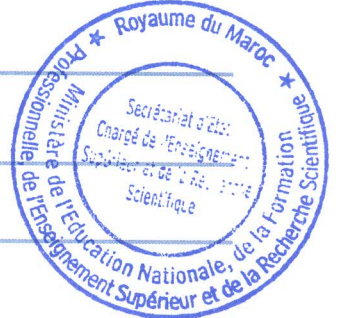
Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle,
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Secrétariat d'Etat Chargé de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

COOPERATION MAROCO-SENEGALAISE

PROCEDURES DE DEPART

NOTE D'INFORMATION

A l'intention des candidats retenus pour les études de premier cycle au titre de l'année universitaire 2017/2018



Chers candidats,

Le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique – Secrétariat d'Etat Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, vous félicite pour votre admission au programme de bourses d'étude de premier cycle au Sénégal et a le plaisir de vous informer que **la date de départ collectif, au Sénégal, est fixée au vendredi 03 novembre 2017**, comme convenu avec la partie sénégalaise. **Ce départ concerne les étudiants admis en Médecine Générale, Médecine Dentaire, Ingénierie et Sciences de la Terre.** Les étudiants admis en Sciences Agronomiques seront avisés ultérieurement de la date qui les concerne.

Ainsi, pour anticiper la préparation de votre voyage, vous êtes priés de vous référer aux informations citées ci-après :

1. PIECES A PREPARER

Pour finaliser la procédure d'inscription définitive au Sénégal, vous êtes priés d'emporter avec vous les documents suivants :

- ✓ L'originale de l'Attestation d'Admission* délivrée par le Ministère, en plus d'au moins 05 copies légalisées ;
- ✓ L'originale de l'attestation du Baccalauréat, en plus d'au moins 05 copies légalisées ;
- ✓ L'originale du relevé de notes du Baccalauréat, en plus d'au moins 05 copies légalisées ;
- ✓ 05 copies des extraits d'acte de naissance ;
- ✓ 05 copies légalisées de la Carte Nationale d'Identité ;
- ✓ 10 Photos d'identité.

*Nb. L'attestation d'inscription délivrée par le Ministère n'est attribuée qu'une seule fois.

2. IMPORTANT

- ✓ **Avant votre départ au Sénégal** : vous êtes invités à faire le vaccin à l'Institut Pasteur à Casablanca ou Tanger et à demander votre **Permis de Vaccination Internationale** dont vous auriez besoin lors de votre arrivée à l'aéroport international de Dakar ;

